



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 063-200071199-20251218-CCPL_2025_213-DE



CONTRAT TERRITORIAL POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Communes Plaine Limagne

AVENANT N°3 :

« Relance des Contrats pour la réussite de la transition écologique »

ENTRE

La Communauté de Communes Plaine Limagne

Représenté par Claude RAYNAUD, président, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 18 décembre 2025,

Ci-après désigné par "la communauté de communes Plaine Limagne",

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Pascale RODRIGO, sous-préfète de Riom,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1- Préambule

Les conséquences du changement climatique nécessitent une réponse d'une nouvelle ampleur en agissant de manière coordonnée à toutes les échelles pour atteindre collectivement des objectifs ambitieux de transition écologique : c'est l'objet de la planification écologique.

Lancée le 21 octobre 2022 par la Première ministre, le plan France Nation Verte fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie nationale, globale et concrète pour réduire de 55% nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 et protéger la biodiversité.

Ce plan est le fruit d'un an de travaux rassemblant l'État, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, des groupes de réflexion et des associations environnementales. Il s'organise autour de :

- 5 enjeux environnementaux : atténuer le réchauffement climatique, s'adapter aux conséquences inévitables du réchauffement, préserver et restaurer la biodiversité, préserver les ressources, réduire les pollutions qui impactent la santé ;
- 6 thématiques : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.

Depuis la circulaire de la première ministre du 29 septembre 2023, la transition écologique a été déclarée comme « priorité absolue » à décliner à toutes les échelles territoriales. Chaque région a ainsi reçu des éléments de cadrage, secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...), afin d'écrire sa propre feuille de route pour l'atteinte de ces défis environnementaux.

Ce travail collectif a été réalisé dans l'année 2024, entre les parties prenantes (collectivités, acteurs économiques, acteurs de la société civile, Etat) réunies au sein de la COP (conférence des parties), pilotée conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional.

Par parallélisme de forme, la démarche a été déclinée au niveau départemental au travers de réunions de concertation départementales pour aboutir à un « cahier départemental » (annexe 5).

Il est désormais attendu que chaque bassin de vie contribue à la réalisation des objectifs de la feuille de route régionale et du cahier départemental, au travers des CRTE. Dans ce cadre, l'instruction ministérielle du 30 avril 2024 vise à ré-affirmer les CRTE pour en faire le vecteur local de la transition écologique, en lien et en cohérence avec les résultats de la COP régionale et sa déclinaison départementale.

Initialement nommés « contrats de relance et de transition écologique », les CRTE ont été engagés en novembre 2020 pour organiser la déclinaison du Plan de relance dans un cadre cohérent avec les projets de territoire portés par les élus. Renommés en 2023 « contrats pour la réussite de la transition écologique », les CRTE deviennent le cadre de travail privilégié entre l'État et les collectivités dans la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique à l'échelle des bassins de vie, tout en renforçant la politique en faveur de la cohésion des territoires.

Les CRTE ont ainsi trois fonctions principales :

- Une fonction d'organisation de l'action publique locale autour d'un projet de territoire : les CRTE sont le cadre contractuel dans lequel l'Etat et les collectivités, en associant l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...), définissent conjointement les priorités de l'action publique à l'échelle du territoire, afin de lui donner de la cohérence ;
- Une fonction d'accélération de la transition écologique : les CRTE, plans locaux de transition écologique, sont le cadre de mise en œuvre à l'échelle des bassins de vie des ambitions fixées dans les COP régionales ; ils permettent de contractualiser des trajectoires locales et de les traduire en projets concrets ;
- Une fonction d'accompagnement des projets locaux : en lien avec l'accélération de la transition écologique, les CRTE sont les outils d'identification des principaux projets locaux nécessitant un accompagnement financier et en ingénierie. Ils permettent de s'assurer que ces projets sont cohérents avec les objectifs du territoire et de la planification écologique.

2- Objet de l'avenant

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avaient initialement pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer). Les CRTE s'inscrivaient dès lors :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

L'objet du présent avenant consiste à :

- réaliser un premier bilan des actions à mi-parcours du CRTE sur la période 2021-2022-2023, qui mettra notamment en avant les actions réalisées s'inscrivant dans une démarche de transition écologique (voir tableau de synthèse en annexe 1). L'évolution des principaux indicateurs écologiques entre 2021 et fin 2023 permettra par ailleurs de dégager une première tendance des résultats obtenus ou à poursuivre (annexe 2) ;
- réinterroger le projet de territoire initial au regard des grands enjeux qui sont ressortis de la COP régionale ainsi que de sa déclinaison départementale (en annexe 5). Les axes stratégiques du CRTE pourront ainsi être confirmés, modifiés ou complétés afin que le celui-ci puisse contribuer au mieux à l'atteinte des objectifs de la COP (annexe 3) ;
- identifier les projets susceptibles de concourir à la transition écologique sur la période 2024-2025-2026, les pistes de financement associés (tant en ingénierie qu'en travaux), afin de les inscrire dans le plan d'actions du CRTE. (annexe 4)

3- Mise en œuvre de la trajectoire de transition écologique sur 2021-2022-2023 :

bilan du CRTE à mi-parcours

Au regard des actions réalisées sur la période 2021-2022-2023 sur le territoire de Plaine Limagne, il est observé pour les grands domaines identifiés dans la COP régionale :

1- Bâtiments :

Ce champ est globalement bien couvert au travers d'actions de rénovations thermiques des logements et des bâtiments publics.

Un groupement de commande a été lancé en 2022 par la communauté de communes afin de réaliser des diagnostics énergétiques sur les logements communaux et intercommunaux.

Au total, 53 logements ont ainsi été diagnostiqués.

On peut noter par exemple la réhabilitation de logements communaux à Aubiat, à Chaptuzat, à Luzillat mais aussi de rénovation énergétique sur certains bâtiments publics comme la mairie et salle des fêtes de

Maringues, la gendarmerie de Randan, le bâtiment mairie-école et le centre de loisirs de Saint-André le Coq.

Il est à noter également l'accompagnement financier des particuliers à travers les aides de l'ANAH et de Plaine Limagne. De 2021 à 2023, une trentaine de logements ont ainsi pu bénéficier de travaux de rénovation énergétique sur le territoire de Plaine Limagne

Cet engagement du territoire se traduit déjà dans la stratégie du CRTE actuel et plus spécifiquement dans son orientation 15 (et action 1.5 du PCAET : Assurer la rénovation thermique des logements communaux) :

« Rénover le bâti existant » qui satisfait à l'un des 3 défis prioritaires retenus par la COP départementale :

« Sobriété et rénovation thermique des logements »

La communauté de communes Plaine Limagne a également mis en place un fonds de concours à destination des communes dont les orientations sont en lien avec les objectifs du CRTE. Ainsi, la fiche n°1 du fonds de concours est orienté sur les rénovations thermiques de bâtiments publics. Depuis le 1^{er} janvier 2024, près de 200 000 euros ont été attribués à ce titre (rénovation thermique des salles des fêtes d'Artonne, de Saint-André le Coq et de Sardon ; installation d'une centrale de traitement d'air à double-flux à Effiat, installation de nouvelles huisseries à Bussières et Pruns et Saint-Denis-Combarnazat, réhabilitation d'une friche à Vensat, et installation d'une pompe à chaleur à Aubiat.

2- Transports-mobilité :

Ce champ est aujourd'hui bien pris en compte sur le territoire.

Le Département a conduit des études relatives à la création d'un tronçon de la Via Allier (secteur Nord) en lien le territoire de Plaine Limagne, dont le linéaire Joze-Maringues lauréat d'un appel à projet sur la mobilité du quotidien. Plaine Limagne a élaboré son schéma directeur cyclable en 2025 et a adopté le premier plan d'actions pour 2026 et 2027.

Une étude sur les mobilités du quotidien a été lancée en 2025 pour trouver des solutions de mobilités adaptées au milieu rural.

Des aides à l'acquisition de vélos ont été attribuées par la communauté de communes aux habitants dans le cadre du dispositif « Vélimagne ».

Plaine Limagne a également procédé à l'achat de véhicules de service électriques.

La promotion du covoiturage au forum d'Aigueperse, l'organisation d'une journée vélo à Saint-Priest-Bramefant, des initiations au vélo électrique ou encore la participation au challenge mobilité peuvent aussi être mises en avant.

On peut aussi relever parmi les initiatives communales :

Luzillat : création d'une voie nouvelle intégrant de la mobilité douce dans le bourg pour rejoindre l'école, l'espace France Service et le futur city park

Les mobilités actives ont aussi été prises en compte dans les projets des communes Petites Villes de Demain :

- Aménagement de la rue des Récollets à Maringues
- Aménagement d'une voie partagée pour favoriser l'accès à la gare d'Aigueperse
- Aménagement de la traverse de Randan

Cet engagement du territoire se traduit déjà dans la stratégie du CRTE actuel et plus spécifiquement dans son orientation 18 (et action 3.1 du PCAET : Créer une animation territoriale autour des mobilités) :

« Repenser les espaces publics en intégrant les mobilités douces » qui satisfait à l'un des 3 défis prioritaires retenus par la COP départementale :

« Promouvoir et développer les TC, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée »

3- Énergie :

Le territoire de Plaine Limagne a augmenté de plus de 30 % sa part de production dans les énergies renouvelables.

Plaine Limagne a intégré l'opération collective « Solaire Dôme » avec quelques communes pour produire de l'énergie photovoltaïque grâce aux toitures de certains bâtiments publics.

Des projets et des réflexions de réseaux de chaleurs sont en cours sur les communes de Luzillat, d'Aigueperse et de Maringues.

L'installation d'une chaufferie bois à Aubiat ou encore la pose de photovoltaïques sur les bâtiments de la commune de Saint-Priest-Bramefant sont aussi à relever.

Plaine Limagne ainsi que les communes du territoire ont par ailleurs défini des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. Cette cartographie sera annexée au PLUi-H en 2026.

4- Déchets :

Plaine Limagne a travaillé sur ce sujet à travers les actions suivantes :

- diagnostics de lutte contre le gaspillage alimentaire sur les EHPAD d'Aigueperse, Maringues et Randan,
- défi réduction des déchets verts pour les particuliers,
- gestion des déchets verts communaux : formations / échanges techniques avec élus et agents
- installation d'un poulailler collectif à Aubiat,
- accompagnement du CADA dans réduction des déchets alimentaires,
- ateliers cuisine 0 déchets sur les marchés Aigueperse et Maringues pour les particuliers.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire. Dans ce cadre, le SBA, en partenariat avec les communes, a installé des composteurs collectifs sur toutes les communes de Plaine Limagne et des colonnes de collecte sur les communes d'Aigueperse, de Randan et de Maringues afin que chaque habitant dispose d'une solution de tri de proximité.

Le SBA accompagne également les professionnels et les établissements sur le sujet. Au total, en 2023, 240 structures ont été accompagnées par le SBA sur son périmètre.

A l'échelle du territoire du SBA, la collecte des biodéchets et déchets verts a augmenté depuis 2021.

Cet engagement du SBA se traduit dans le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2021-2027.

5- Industrie et produits bois :

Sur cette question de la gestion des déchets et de leur réemploi, la communauté de communes a réalisé avec l'ADEME une étude relative au diagnostic et à la préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale à Aigueperse. Cette étude a débouché sur la mise en place d'un groupe de travail sur l'EIT avec des entreprises des zones d'activités d'Aigueperse pour favoriser le tri et le réemploi des matériaux (cartons et palettes).

L'industrie et la filière bois sont globalement peu présentes sur le territoire de Plaine Limagne.

6- Biodiversité/ressources naturelles :

Des actions en faveur de la biodiversité ont été réalisées dans le cadre du contrat territorial Morge-Buron-Merlaude par le biais de travaux de restauration écologique.

Sur le volet assainissement, des études diagnostics ont été conduites sur les communes de Limons, d'Aubiat, de Maringues et de Vensat. Des travaux ont par ailleurs été réalisés avec des réhabilitations de réseau (Maringues, Randan, Saint-Sylvestre Pragoulin, Aigueperse, Chaptuzat et Montpensier)

Le dernier défi prioritaire issu de la COP porte sur la « sobriété de la ressource en eau ». Cette thématique figure bien au CRTE de Plaine Limagne à travers l'orientation 1 : « Gérer et préserver la ressource en eau ».

L'élaboration (toujours en cours) du PLUI-H portée par la communauté de communes constitue également un outil fort dans le développement du territoire et participera à la préservation et valorisation des ressources, des espaces naturels et des terres agricoles.

Le projet de réserve naturelle nationale du « Bec de Dore » constituera un outil de protection important pour la biodiversité locale et pourra être valorisé par le territoire d'un point de vue touristique.

Plaine Limagne, dans le cadre de ses fonds de concours, fiche n°2 (amélioration de l'environnement de vie), a co-financé les projets de végétalisation d'une place à Limons et de création d'un parc urbain à Thuret.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat territorial de rivière Morge-Buron-Merlaude, Plaine Limagne a renaturé et reméandré la Morge en amont de Maringues et a lancé une étude pour la renaturation d'une zone humide à Montpensier.

Enfin, Plaine Limagne organise chaque année un appel à projet pour la renaturation ou l'entretien des ripisylves.

7- Agriculture, alimentation, forêt :

Issu du projet de territoire 2023-2033, la communauté de communes a souhaité soutenir le développement de l'activité agricole, notamment par la valorisation de la production locale et le développement des circuits courts.

On peut aussi noter des signes encourageants avec des baisses d'émission de gaz à effet de serre liés à l'agriculture d'environ 10 % enregistrées sur la période 2018-2022.

Maringues a initié la création de jardins partagés favorisant ainsi une production locale ainsi que le lien social.

L'élaboration (toujours en cours) du PLUI-H constitue également un outil fort dans le développement du territoire et participera à la préservation et valorisation des ressources, des espaces naturels et des terres agricoles de Plaine Limagne reconnues pour leur productivité.

Parmi les défis identifiés à l'échelle régionale, les réunions de concertation ont ressortir trois priorités :

- Réduire les consommations énergétiques du parc de logement
- Réduire l'utilisation de la voiture individuelle (Promouvoir et développer les TC, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée)
- Co-construire une trajectoire de sobriété dans les usages de la ressource en eau

Ces 3 priorités figurent dans les grandes orientations du CRTE avec des actions notables sur la rénovation énergétique et la mobilité. Peu d'actions ressortent en revanche sur la sobriété de la ressource en eau.

Au-delà de la transition écologique, le CRTE a pour ambition de renforcer **la cohésion territoriale**, pour cela Plaine Limagne accompagne les associations du territoire dans le développement d'une offre culturelle et sportive avec des aides financières et une ingénierie dédiée.

Plaine Limagne a également étoffé son offre en guichets France Service de telle sorte que tout habitant soit à moins de 10 minutes du service : Luzillat, Aigueperse, Saint-Clément de Régnat, Saint-Priest Bramefant, Sardon et bientôt Saint-Agoulin.

Enfin, Plaine Limagne développe actuellement le volet autonomie à domicile : aide, soin et portage de repas à domicile, mais aussi animation sociale, aide à la parentalité ou encore soutien aux aidants familiaux.

4- Evolution du projet de territoire : actualisation des orientations stratégiques

Les axes stratégiques retenus par Plaine Limagne et repris dans le CRTE en 2021 ont été définis comme suit :

- Axe 1 : DES RESSOURCES NATURELLES PRÉSERVÉES ET VALORISÉES
- Axe 2 : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET CONNECTÉ QUI SOUTIENT SON ÉCONOMIE
- Axe 3 : DES SERVICES DE PROXIMITÉ DIVERSIFIÉS POUR TOUS
- Axe 4 : DES BOURGS ET VILLAGES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES

Au-delà du lien avec le CRTE, le PCAET de Plaine Limagne identifie dans son programme d'actions :

- 1.5 Assurer la rénovation thermique des logements communaux
- 2.1 Mettre en place une plateforme territoriale de la rénovation énergétique du logement privé
- 3.1 Créer une animation territoriale autour des mobilités (notamment domicile/travail)

Le contrat permet de mettre en œuvre des projets contribuant à la trajectoire de transition écologique du territoire en cohérence avec les ambitions régionales issues des COP régionales et des réunions de concertation départementale. Il participe au déploiement des stratégies nationales à l'échelle du territoire.

Les 3 défis prioritaires retenus lors des réunions de concertation départementale sont donc bien couverts à l'échelle du territoire dans les orientations stratégiques.

Plus généralement, il semble que le CRTE de Plaine Limagne répond grandement aux grands thèmes identifiés dans la feuille de route de la COP régionale.

Il n'y a ainsi pas lieu d'apporter d'autres évolutions aux axes stratégiques et aux enjeux identifiés initialement. Cependant, peu d'actions ressortent sur la thématique « sobriété de la ressource en eau » et il conviendra de renforcer l'ambition du territoire sur ce domaine en intégrant des actions sur ce domaine dans le prochain CRTE.

5- Mise à jour du plan d'action : perspectives à horizon 2026

Pour chacun de ces axes thématiques, les parties conviennent des actions prioritaires à conduire, susceptibles d'être actualisées annuellement. Les parties arrêtent ainsi un certain nombre d'actions sur chaque axe.

Le contrat précise les leviers mobilisables, en particulier financiers, mais aussi en ingénierie, et ce pour les actions concrètes à mettre en œuvre (avec leur objet, leur(s) porteur(s), leur impact environnemental ...)

A la lecture du recensement des actions (cf annexe 4), une synthèse des perspectives à horizon 2026 peut ainsi se dégager :

- Axe 1 : DES RESSOURCES NATURELLES PRÉSERVÉES ET VALORISÉES

Les actions prioritaires sont :

- La restauration de mares en Limagne portée par la fédération de chasse
- La réhabilitation d'un réseau d'eau potable fuyard sur la commune de Saint-Agoulin par Sioule et Morge
- L'étude préalable au transfert de compétence « Assainissement » par Plaine Limagne
- La restauration de la dynamique fluviale sur l'île des Bravards à Limons, portée par le CEN
- La réalisation de réseaux de chaleur bois à Luzillat et à Saint-Sylvestre-Pragoulin
- La renaturation du plan d'eau d'Andou à Maringues
- L'établissement des ZAENR avec leur intégration dans le futur PLUi-H
- A plus long terme, l'accompagnement de la démarche de classement en Réserve Naturelle Nationale du « Bec de Dore »

- Axe 2 : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET CONNECTÉ QUI SOUTIEN SON ÉCONOMIE

Les actions prioritaires sont :

- La finalisation du PLUi-H qui permettra de protéger les terres agricoles et de soutenir le développement des exploitations
- La poursuite de l'accompagnement de la réalisation de la voie verte Via Allier qui favorisera le tourisme et l'économie qui peut en découler
- Le soutien aux circuits courts à travers l'élaboration d'un livret à destination de la population identifiant les producteurs locaux
- La réalisation d'un Village Entreprise à Maringues (pépinière)
- L'étude relative au projet d'extension/développement Du Fablab qui se trouve aujourd'hui à l'étroit pour bien fonctionner

- Axe 3 : DES SERVICES DE PROXIMITÉ DIVERSIFIÉS POUR TOUS

Cet axe est principalement dédié à la question des services et concourt à la **cohésion territoriale**. Il ne présente pas d'orientations particulières sur le volet « transition écologique »

L'action prioritaire consiste en la réalisation d'un espace culturel à Randan dans un bâtiment existant qui sera totalement réhabilité et rénové énergétiquement.

- Axe 4 : DES BOURGS ET VILLAGES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES

Les actions prioritaires sont :

- La poursuite de l'accompagnement des ménages pour la rénovation de leur habitat à travers l'OPAH
- La finalisation du PLUi-H
- L'étude AVELO
- La réalisation du tronçon de la voie verte Joze-Maringues qui favorisera la mobilité du quotidien
- Le début de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable
- La réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics sur de nombreuses communes comme à Effiat, Limons, Luzillat, Mons, Randan, Sardon, Thuret ou encore Vensat...

La liste arrêtée des projets est proposée chaque année dans une convention financière annuelle, qui précise le coût de l'action et détaille la participation (dotations, subventions dont celles reçues dans le cadre d'appel à projets) de l'État, voire de ses opérateurs si les projets retenus sont connus à la date de signature de l'avenant.

Dans un souci partagé d'exactitude et de souplesse, et afin de s'adapter aux évolutions de la situation locale mais aussi aux budgets annuels, les coûts d'opérations et les participations présentés dans le présent contrat ont une valeur prévisionnelle. La convention financière annuelle sus-visée viendra utilement actualiser la liste des projets et les moyens mobilisés pour permettre leur réalisation.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le CRTE par voie d'avenant afin d'intégrer les éléments précités,

Il est proposé de signer le présent avenant n° 3 :

- 1- Validant le bilan à mi-parcours du CRTE qui traduit la trajectoire de mise en œuvre de la transition écologique du territoire de Plaine Limagne, tel que mentionné à l'article 3 et tel que détaillé en annexe 1 et 2
- 2- Confirmant les grandes orientations et les enjeux identifiés dans le CRTE signé en 2021 tel que mentionné à l'article 4
- 3- Identifiant les projets susceptibles de concourir à la transition écologique et les inscrivant dans le plan d'actions de la période 2024-2025-2026 tel que mentionné à l'article 5 et détaillé en annexe 4
- 4- Les autres dispositions du CRTE initial demeurent inchangées.

Signé à Aigueperse, le XX mois 20YY

Pour l'État, la sous-préfète de Riom, Pascale RODRIGO	Pour la communauté de communes Plaine Limagne, le président, Claude RAYNAUD
--	--

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 063-200071199-20251218-CCPL_2025_213-DE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Tableau des actions réalisées 2021-2022-2023

Annexe 2 – Evolution des indicateurs écologiques entre 2021 et fin 2023

Annexe 3 – Evolution du projet de territoire et de ses axes stratégiques

Annexe 4 – Recensement des projets sur la période 2024-2025-2026 concourant notamment à la transition écologique

Annexe 5 – Les défis de la COP régionale et sa déclinaison en priorités départementales

Annexe 1 à l'avenant n° du CRTE de Plaine-Limagne :

Tableau des actions réalisées 2021-2022-2023

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

Montant de l'Etat : 063-200071199-20251218-CCPL_2025_213-DE
Type de l'Etat : 063-200071199-20251218-CCPL_2025_213-DE

Porteur du projet (liste déroulante)	Intitulé de l'opération	Année du financement	Projet concourant à la transition écologique (liste déroulante oui/non)	S'il y a lieu, défi régional de la COP auquel se rattache l'opération (les défis 3 départementaux figurent en gras)	Coût total de l'opération	Montant de l'Etat		Type de l'Etat	Non rattachable à un défi de la COP régionale
						063-200071199-20251218-CCPL_2025_213-DE	063-200071199-20251218-CCPL_2025_213-DE		
AIGUEPERSE	construction d'un bâtiment sur les courts de tennis	2020	non		274 100,00 €	81 240,00 €	DETR		
AIGUEPERSE	Aménagement et construction d'un citypark	2022	non		87 799,00 €	26 340,00 €	DETR		
AIGUEPERSE	Etude de faisabilité réseau de chaleur bois-énergie à Aigueperse (63)	2023	oui	11-Energie - massifier le développement des ENR thermiques	6 870,00 €	6 183,00 €	ADEME		
ARTONNE	aménagement de la rue Saint-Jean, de la rue Sainte-Vitaline et de la rue Montjoly	2020	non		99 348,00 €	9 935,00 €	DETR		
ARTONNE	Aménagement de la place du Coude à Glénat	2021	non		153 815,00 €	46 145,00 €	DETR		
ARTONNE	Aménagement entrée ouest bourg	2023	non		83 205,00 €	24 962,00 €	DETR		
AUBIAT	Etude de diagnostic du système d'assainissement d'Aubiat (63)	2021	oui		25 630,00 €	12 815,00 €	AELB		Non rattachable à un défi de la COP régionale
AUBIAT	Réhabilitation d'un immeuble communal comprenant plusieurs appartements	2021	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	427 905,00 €	234 522,00 €	DETR/DSIL		
AUBIAT	Installation d'une chaufferie bois alimentant plusieurs bâtiments communaux	2022	oui	11-Energie - massifier le développement des ENR thermiques	110 805,00 €	33 242,00 €	DETR/DSIL		
BAS-ET-LEZAT	Réfection et mise en accessibilité de la place de l'église	2021	non		35 893,00 €	10 768,00 €	DETR		
BEAUMONT-LES-RANDAN	Création d'une aire de jeux pour les enfants	2021	non		18 312,00 €	5 494,00 €	DETR		
BUSSIERES-ET-PRUNS	Aménagement de la place de la salle polyvalente	2022	non		10 068,00 €	3 020,00 €	DETR		
BUSSIERES-ET-PRUNS	Travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales chemin de Malmort	2022	non		31 236,00 €	9 371,00 €	DETR		
CHAPTUZAT	réhabilitation des trois logements du presbytère	2020	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	213 609,00 €	85 389,00 €	DETR/DSIL		
EFFIAT	Aménagement de la traversée du bourg	2023	non		300 000,00 €	90 000,00 €	DETR		
LIMONS	Construction d'une maison des associations	2022	non		320 300,00 €	96 090,00 €	DETR		
LIMONS	Schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Limons (63)	2021	oui		44 349,00 €	22 174,50 €	AELB		Non rattachable à un défi de la COP régionale
LIMONS	Travaux de rénovation à l'école	2021	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	17 534,00 €	5 260,00 €	DETR		
LUZILLAT	Création d'une voie intégrant de la mobilité douce dans le bourg pour rejoindre l'école, l'espace France Service et le futur city stade	2022	oui	06-Transports - promouvoir et développer les TC, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée	138 000,00 €	41 400,00 €	DETR		
LUZILLAT	Rénovation / isolation logement communal	2023	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	98 875,00 €	29 663,00 €	DETR		
MARINGUES	construction d'une nouvelle école communale	2020	non		4 531 864,00 €	2 115 747,00 €	DETR/DSIL		
MARINGUES	Etude de diagnostic et schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Maringues (63)	2021	oui		39 500,00 €	19 750,00 €	AELB		Non rattachable à un défi de la COP régionale
MARINGUES	Mise en séparatif du réseau d'assainissement rue des Récollets à MARINGUES (63)	2023	oui		129 220,00 €	38 766,00 €	AELB		Non rattachable à un défi de la COP régionale
MARINGUES	Travaux de restauration et de rénovation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes	2023	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	202 700,00 €	60 810,00 €	DETR		
MARINGUES	Aménagement du quartier des Récollets dans le cadre de sa transition écologique	2023	oui	25-Biodiversité et ressources naturelles - opérations de désimperméabilisation	398 500,00 €	99 625,00 €	FONDS VERT		
MONS	travaux de mise aux normes PMR du restaurant l'Alambic	2020	non		14 947,00 €	7 493,00 €	DETR/DSIL		
MONS	Travaux de rénovation Eglise (peinture à la chaux)	2023	non		10 273,00 €	3 082,00 €	DETR		

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 063-200071199-20251218-CCPL_2025_213-DE

Porteur du projet (liste déroulante)	Intitulé de l'opération	Année du financement	Projet concourant à la transition écologique (liste déroulante oui/non)	S'il y a lieu, défi régional de la COP auquel se rattache l'opération (les défis 3 départementaux figurent en gras)	Coût total de l'opération	Montant de subvention d'Etat	Type de financement d'Etat	Commentaires éventuels
MONS	Reconstruction de la station d'épuration de MONS (63) - 720 EH	2022	oui		390 830,00 €	195 415,00 €	AELB	Non rattachable à un défi de la COP régionale
MONTPENSIER	Aménagement d'une cantine scolaire	2021	non		242 143,00 €	130 757,00 €	DETR/DSIL	
PLAINE LIMAGNE	Création d'un espace enfance jeunesse à Aigueperse (multi-accueil, RAM, ALSH, salle de réunion communautaire)	2021	non		3 289 943,00 €	150 000,00 €	DETR	
PLAINE LIMAGNE	Etude de faisabilité pour la création d'une "Maison de l'Allier"	2022	non		70 000,00 €	20 000,00 €	DETR	
PLAINE LIMAGNE	Création d'une aire de services pour camping-car à Marignies	2022	non		147 478,00 €	44 243,00 €	DETR	
PLAINE LIMAGNE	travaux complémentaires sur 4.5kml du ruisseau de Bussières et de la Morge aval-CT Morge Buron Merlaude-2021	2021	oui	22-Biodiversité et ressources naturelles - restauration écologique	10 000,00 €	3 000,00 €	AELB	
PLAINE LIMAGNE	CT Morge Buron-Renaturation de la Morge à Marignies sur 1.3 kml - 2022	2022	oui	22-Biodiversité et ressources naturelles - restauration écologique	195 144,00 €	97 572,00 €	AELB	
PLAINE LIMAGNE	CT Morge Buron-étude pour la restauration hydromorphologique du Coursac à St Priest Bramefond-20233	2023	oui	22-Biodiversité et ressources naturelles - restauration écologique	24 869,00 €	12 434,50 €	AELB	
PLAINE LIMAGNE	Diagnostic et préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale à Aigueperse (63).	2023	oui	15-Déchets - développer les filières de réemploi	23 667,00 €	11 834,00 €	ADEME	Ligne ADEME économie circulaire et déchets
PLAINE LIMAGNE	Programme d'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs	2021	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	255 196,00 €	147 694,00 €	ANAH	13 dossiers aidés dont 10 en rénovation énergétique et 3 en autonomie
PLAINE LIMAGNE	Programme d'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs	2022	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	304 217,00 €	148 300,00 €	ANAH	24 dossiers aidés dont 9 en rénovation énergétique et 15 en autonomie
PLAINE LIMAGNE	Programme d'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs	2023	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	366 403,00 €	181 487,00 €	ANAH	20 dossiers aidés dont 8 en rénovation énergétique et 12 en autonomie
RANDAN	travaux d'accessibilité à la gendarmerie (mise en place d'une rambarde de protection sur la rampe d'accès)	2020	non		4 658,00 €	1 397,00 €	DETR	
RANDAN	Construction d'un streetpark	2022	non		44 916,00 €	8 983,00 €	DETR	
RANDAN	Réfection du toit terrasse de l'école maternelle	2022	non		8 644,00 €	2 593,00 €	DETR	
RANDAN	Aménagement rue du Commerce, place d'Agosta et place du Monument aux Morts	2023	non		300 000,00 €	90 000,00 €	DETR	
RANDAN	travaux de réfection et d'amélioration de l'isolation de la façade du pôle santé (fenêtres et volets)	2020	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	15 713,00 €	4 714,00 €	DETR	
RANDAN	Travaux d'isolation dans les bureaux de la gendarmerie et pose de VMC dans les appartements	2021	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	8 137,00 €	4 882,00 €	DETR/DSIL	
RANDAN	Remplacement de la chaudière de la gendarmerie	2021	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	51 325,00 €	15 398,00 €	DETR	
RANDAN	Remise en état du réseau d'assainissement place des sports	2021	oui		89 699,00 €	26 910,00 €	DSIL	Non rattachable à un défi de la COP régionale
SAINT-AGOULIN	réfection des façades de l'église et des grilles de protection des vitraux (tranche B)	2020	non		228 405,00 €	68 522,00 €	DETR	
SAINT-AGOULIN	Réalisation d'un parking paysagé pour la salle polyvalente.	2023	non		36 224,00 €	10 867,00 €	DETR	
SAINT-ANDRE-LE-COQ	Rénovation énergétique du bâtiment mairie-école	2021	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	56 044,00 €	16 813,00 €	DETR	
SAINT-ANDRE-LE-COQ	Rénovation centre de loisirs	2023	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	273 308,00 €	99 381,00 €	DETR	
SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	/							
SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	/							
SAINT-GENES-DU-RETZ	rénovation de la toiture du clocher de l'église	2020	non		34 000,00 €	10 200,00 €	DETR	

Annexe 2 à l'avenant n°1 du CRTE de Plaine-Limagne:

Evolution des indicateurs écologiques entre 2021 et 2023

EPCI (menu déroulant)		PLAINE LIMAGNE						
Population légale – source INSEE								
	EPCI	DEPARTEMENT		PART EPCI DEPARTEMENT				
INSEE 2017	21550	673716		3,20 %				
INSEE 2021	21767	676534		3,22 %				
Variation	217	2818						
Part modal des modes actifs (vélos, piétons,...) et transport en commun sur le trajet domicile-travail – source INSEE								
	EPCI	DEPARTEMENT		PART EPCI DEPARTEMENT				
INSEE déplacement domicile travail 2017	5,05 %	15,31 %		1,07 %				
INSEE déplacement domicile travail 2021	5,14 %	16,56 %		1,04 %				
Variation	1,69 %	8,13 %						
Linéaire d'aménagement cyclage sécurisé (km) – source transport.data.gouv.fr								
	EPCI	DEPARTEMENT		PART EPCI DEPARTEMENT				
2021	0,48	108,51		0,44 %				
2024	0,79	167,39		0,47 %				
Variation	0,316	58,88						
Emission GES par hab (teqCO2 par hab) – source Observatoire régional climat air énergie								
	EPCI		DEPARTEMENT		PART EPCI DEPARTEMENT			
	2018	2022	2018	2022	2018	2022		
Agriculture	3,437	3,135	1,776	1,782	6,19 %	5,68 %		
Autres transports	0,071	0,041	0,029	0,013	7,92 %	10,16 %		
Gestion des déchets	0,062	0,025	0,720	0,654	0,27 %	0,13 %		
Industrie hors branche énergie	0,170	0,335	0,608	0,740	0,90 %	1,46 %		
Résidentiel	0,929	0,878	1,215	1,015	2,45 %	2,79 %		
Tertiaire	0,223	0,238	0,428	0,514	1,67 %	1,50 %		
Transport routier	1,945	1,552	2,058	1,649	3,04 %	3,02 %		
TOTAL	6,837	6,205	6,834	6,367	3,15 %	3,20 %		
Variation	-9,25 %		-6,83 %					
Contribution à la variation								
Agriculture	47,83 %		-1,18 %					
Autres transports	4,87 %		3,41 %					
Gestion des déchets	5,72 %		14,27 %					
Industrie hors branche énergie	-26,10 %		-28,44 %					
Résidentiel	7,98 %		42,69 %					
Tertiaire	-2,42 %		-18,43 %					
Transport routier	62,12 %		87,68 %					
Consommation énergie par hab (GW/hab/an) – source Observatoire régional climat air énergie								
	EPCI		DEPARTEMENT		PART EPCI DEPARTEMENT			
	2018	2022	2018	2022	2018	2022		
Agriculture	1,45	1,42	0,66	0,64	6,97 %	7,15 %		
Autres transports	0,42	0,32	0,13	0,07	10,74 %	15,23 %		
Gestion des déchets	0,01	0,01	0,16	0,14	0,26 %	0,27 %		
Industrie hors branche énergie	1,31	1,53	4,21	5,28	0,99 %	0,93 %		
Résidentiel	7,72	8,19	8,40	8,22	2,94 %	3,21 %		
Tertiaire	1,48	1,61	3,56	3,94	1,33 %	1,32 %		
Transport routier	7,88	6,30	8,34	6,69	3,02 %	3,03 %		
TOTAL	20,28	19,40	25,475	24,978	2,55 %	2,50 %		
Variation	-4,33 %		-1,95 %					
Contribution à la variation								
Agriculture	3,07 %		4,92 %					
Autres transports	11,07 %		11,45 %					
Gestion des déchets	0,13 %		3,78 %					
Industrie hors branche énergie	-25,73 %		-215,91 %					
Résidentiel	-59,26 %		37,40 %					
Tertiaire	-14,91 %		-75,15 %					
Transport routier	179,64 %		333,11 %					

Production ENR (Gwh/an) – source Observatoire régional climat air énergie						
	EPCI		DEPARTEMENT		PART EPCI DEPARTEMENT	
	2018	2022	2018	2022	2018	2022
Biogaz			66 627	48 755	0,00 %	0,00 %
Biomasse	38 039	45 401	1 086 552	1 317 842	3,50 %	3,45 %
Eolien	0		91 352	98 907	0,00 %	0,00 %
Hydro-électricité	0		201 981	91 983	0,00 %	0,00 %
Incinérateur (valorisation déchet)			109 284	110 389	0,00 %	0,00 %
Pompe à chaleur	11 666	20 635	309 128	542 035	3,77 %	3,81 %
photovoltaïque	5 254	7 178	86 040	138 829	6,11 %	5,17 %
solaire thermique	787	843	20 238	21 528	3,89 %	3,92 %
TOTAL	55 746	74 057	1 971 202	2 370 267	2,83 %	3,12 %
Variation		32,85 %		20,24 %		

Contribution à la variation		
Biogaz	0,00 %	-4,48 %
Biomasse	40,21 %	57,96 %
Eolien	0,00 %	1,89 %
Hydro-électricité	0,00 %	-27,56 %
Incinérateur (valorisation déchet)	0,00 %	0,28 %
Pompe à chaleur	48,98 %	58,36 %
photovoltaïque	10,51 %	13,23 %
solaire thermique	0,31 %	0,32 %

Production déchets ménagers et assimilés (kg/hab/an) – source RPOQ syndicat de collecte			
	EPCI	DEPARTEMENT	PART EPCI DEPARTEMENT
2019	469,70	511,00	2,94 %
2023	495,00	517,00	3,08 %
Variation	5,39 %	1,17 %	

Part SAU en bio (ha) – source déclaration agriculteur sur télépac			
	EPCI	DEPARTEMENT	PART EPCI DEPARTEMENT
2020	735	22 123	3,32 %
2023	828	26 522	3,12 %
Variation	12,73 %	19,89 %	

Part cours d'eau en bon état écologique – source dataeaufrance			
	EPCI	DEPARTEMENT	
2019	0,34 %	50,28 %	

Pas de mise à jour de donnée disponible

Surface de la maille caractéristique de la fragmentation des milieux naturels (km²) – source CORINE LAND COVER			
	EPCI	DEPARTEMENT	
2019	3,86	45,8	

Pas de mise à jour de donnée disponible

Surface annuelle artificialisée (ha/an) – source : fichier foncier cerema			
	EPCI	DEPARTEMENT	PART EPCI DEPARTEMENT
Période 2009-2019	16,84	330,29745	5,10 %
Période 2019-2023	11,08	176,230375	6,28 %
Variation	-34,23 %	-46,64 %	

Rendement réseau AEP – source observatoire des services d'eau et d'assainissement			
	EPCI	DEPARTEMENT	
2019	77,43	77,63	
2023	79,09	77,39	

résultat très partiel et peu représentatif pour certain EPCI en raison du mauvais report des données dans la base SISPEA des collectivités

population résidant dans une zone d'aléas fort inondation ou dans une zone couverte par un PPR minier ou mouvement de terrain – source carroyage INSEE population croisé avec couche risque DDT 63			
	EPCI	DEPARTEMENT	PART EPCI DEPARTEMENT
2019	198	15192	1,30 %
2023	211	16417	1,29 %
Variation	13	1226	

Annexe 3 à l'avenant n° du CRTE de Plaine-Limagne :

Pas d'évolution du projet de territoire et de ses axes stratégiques

AXE 1 : DES RESSOURCES NATURELLES PRÉSERVÉES ET VALORISÉES

Orientation 1 : Gérer et préserver les ressources en eau

- 1.1. Récupérer et valoriser les eaux de pluie
- 1.2. Prévenir les risques d'inondation
- 1.3. Limiter l'utilisation des nappes phréatiques
- 1.4. Améliorer et développer le réseau d'assainissement

Orientation 2 : Préserver les espaces naturels

- 2.1. Entretien des espaces verts et naturels des communes, voire en créer de nouveaux
- 2.2. Poursuivre le travail sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité déjà engagé

Orientation 3 : Faciliter une gestion de proximité des déchets

- 3.1. Conserver, voire développer, des déchetteries en proximité
- 3.2. Améliorer la gestion des déchets verts
- 3.3. Lutter contre les dépôts sauvages

Orientation 4 : Développer la production d'énergies renouvelables

- 4.1. Soutenir l'installation de panneaux solaires (photovoltaïques ou thermiques) sur les bâtiments ou emprises communaux
- 4.2. Définir une stratégie de diversification de la production

Orientation 5 : Adapter les pratiques aux enjeux de gestion des ressources

- 5.1. Sensibiliser les agriculteurs et les habitants à la préservation des ressources et à la transition écologique
- 5.2. Communiquer sur le tri et la gestion des déchets

AXE 2 : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET CONNECTÉ ÉCONOMIE

Orientation 6 : Soutenir le développement de l'activité agricole

- 6.1. Conforter et pérenniser les exploitations existantes
- 6.2. Aider à une meilleure gestion du foncier agricole (faciliter l'accès aux jeunes, limiter l'urbanisation)
- 6.3. Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques et le développement de cultures alternatives (information, formation)

Orientation 7 : Développer le commerce et l'industrie sur le territoire, et soutenir les commerces dans les bourgs

- 7.1. Maintenir les activités commerciales et artisanales dans les villages
- 7.2. Développer et valoriser la production locale par le développement des circuits courts
- 7.3. Identifier, aménager ou mettre à disposition des espaces pour accueillir les activités
- 7.4. Développer de nouveaux lieux : tiers-lieux, recycleries
- 7.5. Attirer des entreprises avec des connexions efficaces

Orientation 8 : Réduire la fracture numérique

- 8.1. Améliorer l'accès à un réseau internet de qualité pour tous
- 8.2. Mettre en place des services d'apprentissage du numérique
- 8.3. Mettre en place un service de développement numérique intercommunal
- 8.4. Assurer la promotion du territoire par la communication d'une politique commune
- 8.5. Permettre l'accès à du matériel et des espaces de qualité

Orientation 9 : Développer un tourisme en s'appuyant sur les ressources locales

- 9.1. Entretien et promouvoir le patrimoine local et remarquable
- 9.2. Promouvoir les sentiers, chemins de randonnées et voies cyclables
- 9.3. Communiquer sur le territoire et l'animer par des événements touristiques
- 9.4. Organiser l'hébergement touristique et compléter l'offre (gîtes, chambres d'hôtes, restaurant)

AXE 3 : DES SERVICES DE PROXIMITÉ DIVERSIFIÉS POUR TOUS

Orientation 10 : Faciliter l'accès aux soins

10.1. Renforcer l'offre médicale de proximité

Orientation 11 : Appuyer le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite

11.1. Développer les services à domicile

11.2. Lutter contre l'isolement

11.3. Développer des actions intergénérationnelles

11.4. Permettre le bien-être et l'autonomie à domicile

Orientation 12 : Maintenir un service public accessible à tous

12.1. Maintenir et développer les services publics de proximité (poste, mairie, école, etc.)

12.2. Favoriser la rencontre entre les habitants

Orientation 13 : Développer les structures d'accueil dans l'ère du temps pour la petite enfance et la jeunesse

13.1. Maintenir les écoles, crèches, collège dans les communes

13.2. Organiser et pérenniser un système de prise en charge des enfants

13.3. Développer et diversifier les modes de garde

13.4. Offrir des lieux de rassemblement

Orientation 14 : Favoriser une offre culturelle et sportive mutualisée et de proximité

14.1. Créer, rénover et entretenir les équipements dans une réflexion de mutualisation intercommunale

14.2. Permettre un accès à la culture dans les communes

14.3. Soutenir et accueillir les associations locales

14.4. Maintenir ou améliorer l'accès à la lecture

AXE 4 : DES BOURGS ET VILLAGES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES

Orientation 15 : Rénover le bâti existant

15.1 Améliorer l'isolation des bâtiments

15.2 Lutter contre l'habitat vacant

15.3 Rénover les bâtiments et locaux communaux

Orientation 16 : Limiter l'étalement urbain

16.1. Limiter les surfaces constructibles dans le PLUi

16.2. Réinvestir les dents creuses

Orientation 17 : Diversifier l'offre de logements, en réponse aux nouveaux besoins de la population

17.1. Favoriser la mixité de l'habitat

Orientation 18 : Repenser les espaces publics en intégrant les mobilités douces

18.1. Sécuriser les voiries en centre-bourg

18.2. Créer des cheminements piétons et des pistes cyclables, et les entretenir

Orientation 19 : Développer et diversifier l'offre de mobilité dans et entre les bourgs

19.1. Pérenniser et simplifier le transport à la demande

19.2. Améliorer la desserte en transport en commun au sein de la CCPL

19.3. Développer et organiser le covoiturage

19.4. Développer les mobilités douces

19.5. Faciliter la mobilité des jeunes

Annexe 4 à l'avenant n°3

Recensement des projets de transition écologique sur la période 2024-2025-2026

* Les montants de subventions figurant dans le tableau sont donnés à titre indicatif par les collectivités mais ne préjugent en rien des arbitrages finaux des services de l'État qui devront tenir compte d'autres paramètres dans le cadre de la programmation des subventions dont la disponibilité des crédits

Porteur du projet (liste déroulante)	Intitulé de l'opération	Année	Projet concourant à la transition écologique (liste déroulante oui/non)	S'il y a lieu, défi régional de la COP auquel se rattache l'opération (les défis 3 départementaux figurent en gras)	Coût total de l'opération	Montant de subvention d'État	Type de financement d'État	Commentaires éventuels
--------------------------------------	-------------------------	-------	---	---	---------------------------	------------------------------	----------------------------	------------------------

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 063-200071199-20251218-CCPL_2025_213-DE

AIGUEPERSE	/								
ARTONNE	AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU PARKING	2025	non	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	487 034,00 €	146 110,00 €	DETR	subvention acquise	
AUBIAT	/								
BAS-ET-LEZAT	Rénovation thermique de la salle des fêtes (changement des fenêtres et installation d'une climatisation)	2024	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	34 476,00 €	10 343,00 €	DETR	subvention acquise	
BEAUMONT-LES-RANDAN	/								
BUSSIERES-ET-PRUNS	/								
CHAMPS	Réfection et agrandissement d'un logement communal	2024	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	17 407,00 €	5 222,00 €	DETR	subvention acquise	
CHAPTUZAT	/								
EFFIAT	Réhabilitation d'un bâtiment en 4 logements	2025/2026	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	495 000,00 €	297 000,00 €	DETR/DSIL	subvention État sollicitée par la collectivité *	
LIMONS	Changement des portes de l'école et de la salle des fêtes	2025/2026	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	17 341,00 €	5 202,30 €	DETR	subvention État sollicitée par la collectivité *	
LIMONS	Aménagement de la place de l'Église	2024	non		145 840,00 €	43 752,00 €	DETR	subvention acquise	
LUZILLAT	Projet de rénovation "Le relais auvergnat"	2025	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	298 197,00 €	89 459,00 €	DETR	subvention acquise	
LUZILLAT	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois	2025	oui	11-Energie - massifier le développement des ENR thermiques		3 850,00 €	ADEME	subvention acquise	
LUZILLAT	Réalisation d'une chaufferie bois	2025	oui	11-Energie - massifier le développement des ENR thermiques		70 140,70 €	ADEME	subvention acquise	
MARINGUES	aménagement du quartier des récollets dans le cadre de sa transition écologique	2024	oui	25-Biodiversité et ressources naturelles - opérations de désimperméabilisation	398 500,00 €	99 625,00 €	FONDS VERT	subvention acquise	
MARINGUES	Création de 2 tennis et 1 padel couvert	2025/2026	non		1 344 035,56 €	295 687,82 €	DETR	subvention État sollicitée par la collectivité *	
MONS	Renovation thermique du logement communal de l'école	2025	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	121 530,00 €	36 459,00 €	DETR	subvention acquise	
MONS	Aménagement d'un parc paysager et de loisirs "les rambauds"	2025/2026	oui	06-Transports - promouvoir et développer les TC, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée	59 814,00 €	17 945,00 €	DETR	subvention État sollicitée par la collectivité *	
MONTPENSIER	Travaux de réhabilitation du système de chauffage à l'école et à la mairie (convecteurs électriques remplacés par des pompes à chaleur)	2024	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	45 075,00 €	13 523,00 €	DETR	subvention acquise	
PLAINE LIMAGNE	Programme d'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs	2024	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	590 229,00 €	398 888,00 €	ANAH	35 dossiers aidés dont 7 en rénovation énergétique et 28 en autonomie	
PLAINE LIMAGNE	Programme d'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs	2025	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	590 229,00 €	398 888,00 €	ANAH	35 dossiers aidés dont 7 en rénovation énergétique et 28 en autonomie	
PLAINE LIMAGNE	Programme d'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs	2026	oui	01-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique des logements	590 229,00 €	398 888,00 €	ANAH	35 dossiers aidés dont 7 en rénovation énergétique et 28 en autonomie	
PLAINE LIMAGNE	Création d'un espace culturel (Randan) - Phase 1	2024	oui	02-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	4 597 229,00 €	181 000,00 €	DSIL	subvention acquise	
PLAINE LIMAGNE	Création d'un espace culturel (Randan) - Phase 2	2025	oui	03-Bâtiments - sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire	4 597 229,00 €	400 000,00 €	DSIL	subvention acquise	

Porteur du projet (liste déroulante)	Intitulé de l'opération	Année	Projet concourant à la transition écologique (liste déroulante oui/non)	S'il y a lieu, défi régional de la COP auquel se rattache l'opération (les défis 3 départementaux figurent en gras)	Coût total de l'opération	Montant de subvention d'État	Type de financement d'État	Commentaires éventuels
--------------------------------------	-------------------------	-------	---	---	---------------------------	------------------------------	----------------------------	------------------------

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 063-200071199-20251218-CCPL_2025_213-DE

Porteur du projet (liste déroulante)	Intitulé de l'opération	Année	Projet concourant à la transition écologique (liste déroulante oui/non)	S'il y a lieu, défi régional de la COP auquel se rattache l'opération (les défis 3 départementaux figurent en gras)	Coût total de l'opération	subvention d'Etat	d'Etat	
FEDERATION DEPARTEMENTALE CHASSEURS DU PUY DE DOME	APPEL A PROJETS BIODIVERSITE 2023: RESTAURATION DE MARES EN LIMAGNE	2024	oui	22-Biodiversité et ressources naturelles - restauration écologique	101 533,00 €	71 073,10 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne	subvention acquise
CEN D AUVERGNE	FONDS VERT 1423 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE Et INGENIERIE PREALABLE (ILE DES BRAVARDS A LIMONS)	2024	oui	22-Biodiversité et ressources naturelles - restauration écologique	407 104,24 €	203 552,12 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Fonds vert
SYND MIXTE DE SIOULE ET MORGE	AAP plan de résilience canalisations fuyardes. Remplacement de 3517ml de canalisations fuyardes à St Agoulin, St Gervais, St Julien la G, St Ours, Servant, Youx	2024	oui	23-Biodiversité et ressources naturelles - sobriété de la ressource en eau	930 518,00 €	186 103,60 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne	subvention acquise

Annexe 5 à l'avenant n°3 du CRTE de Plaine-Limagne :

Les 26 défis issus des travaux de la COP régionale et les propositions d'actions

Le cahier départemental exposant les priorités pour le département du Puy-de-Dôme

Les défis de la COP régionale de la région Auvergne Rhône-Alpes :

Bâtiment	1. sobriété et rénovation thermique des logements	Industrie et produits bois	1. réduire les émissions de GES des 90 sites régionaux les plus émetteurs	
	2. sobriété et rénovation thermique du parc tertiaire		2. décarbonation des TPE, PME et ETI industrielles	
	3. construire et rénover avec exemplarité		3. améliorer la filière du bois local	
	4. montée en compétence des acteurs de la rénovation	Biodiversité et ressources naturelles	1. aires protégées	
Transports	1. réduire les déplacements		2. continuités écologiques	
	2. promouvoir et développer les TC, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée		3. restauration écologique	
	3. mobilité décarbonée des voyageurs		4. sobriété de la ressource en eau	
	4. recours au fret ferroviaire et fluvial		5. aires d'alimentation des captages	
	5. mobilité décarbonée des marchandises		6. réduction de la consommation d'ENAF	
Energie	1. développer et diversifier les EnR électriques		Agriculture, alimentation, forêt	7. opérations de désimperméabilisation
	2. massifier le développement des EnR thermiques			8. puits de carbone et adaptation de la gestion forestière
	3. adapter les infrastructures aux nouvelles productions EnR			9. stockage carbone dans les produits bois
Déchets	4. réduire la production de déchets et leur enfouissement			10. gérer les risques sur les forêts
	5. améliorer la valorisation des déchets			
	6. développer les filières de réemploi			
	7. réduire les flux de méthane des ISDND			



Les 3 défis prioritaires retenus par la COP départementale du Puy-de-Dôme :

1- Sobriété et rénovation thermique des logements

2- Promouvoir et développer les TC, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

3- Sobriété de la ressource en eau

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

Défi

- 80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale
- 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

ACTION

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PARC DE LOGEMENT

Pilote

- Etat

Contributeurs

- ADEME
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Bailleurs sociaux
- Communes
- Conseil départemental
- Intercommunalités
- Tous les maîtres d'ouvrages publics et privés

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024-2030

- Impact ★★★★★
- Faisabilité ★★★★★

Description de l'action

- Maintenir un guichet unique d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique pour tous les ménages du département dans le cadre des futurs pactes territoriaux en 2025
- Accompagner les intercommunalités dans l'élaboration et ou la mise en œuvre des dispositifs programmés de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en direction des publics les plus modestes et en intégrant les différentes thématiques (rénovation énergétique, adaptation au vieillissement, lutte contre l'habitat indigne)
- Massifier les engagements financiers de l'ANAH permettant notamment des rénovations d'ampleur avec 2 sauts d'étiquette
- Accompagner la requalification des copropriétés les plus fragiles et les plus dégradées, notamment sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole
- Permettre aux bailleurs sociaux de bénéficier des financements de l'État en faveur de la rénovation énergétique de leur parc social en visant les logements les plus énergivores et la décarbonation des modes de chauffage
- Poursuivre les réhabilitations du parc social dans le cadre de la mise en œuvre de projets de rénovation urbaine

Indicateurs de suivi



- Nombre de logements du parc privé rénovés ayant bénéficié des aides de l'ANAH
- Nombre de logements sociaux ayant bénéficié des financements « rénovation énergétique » et « changement de vecteur »

Conditions de succès

- Assurer des guichets d'accompagnement de qualité pour les ménages
- Développer un réseau efficace d'accompagnateurs techniques des rénovations (Mon accompagnateur Rénov)
- Disposer de financements mobilisables par les bailleurs sociaux


Besoins pour accélérer

- Formation professionnelle de toute la chaîne d'acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, élus...)
- Financements mobilisables par les bailleurs sociaux

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 -15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

ACTION

RÉDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Pilotes

- Communes
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Intercommunalités

Contributeur

- État
- SNCF
- Entreprises
- Syndicats de transports

Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact 
Faisabilité 

Description de l'action

-  Optimiser l'exploitation des services de transport existants et développer de nouveaux projets pour compléter et renforcer l'offre (ex : le projet Inspire)
-  Rééquilibrer le partage de l'espace public et des voiries au profit des modes actifs, notamment du vélo, y compris en milieu rural
-  Développer l'offre ferroviaire locale (projet de services express régionaux métropolitains (SERM) de l'étoile ferroviaire de Clermont-Ferrand), régionale (lignes TER hors services express régionaux métropolitain) et améliorer les performances des lignes Clermont-Ferrand - Paris et Clermont-Ferrand - Lyon
-  Développer de nouveaux services de mobilité au niveau des Autorités organisatrices de la mobilité locales, avec l'appui du Fonds vert
-  Favoriser le développement de l'autopartage, en explorant notamment la mise à disposition des flottes de véhicules des collectivités et des entreprises auprès des citoyens
-  Développer et favoriser le covoiturage

Indicateurs de suivi



- Evolution des parts modales des déplacements domicile-travail (% voiture, vélo, TC, covoiturage ...)
- Distance parcourue par des voitures particulières (km)
- Nombre de plans de mobilité simplifiés élaborés ou en cours d'élaboration
- Linéaire des infrastructures cyclables (km)

Conditions de succès

- S'assurer de l'engagement des AOM régionale et locales ainsi que des gestionnaires de voiries
- Informer les citoyens et les entreprises

Besoins pour accélérer

- Maintien et développement des guichets de financements

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

ACTION

Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10% d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

ACTION

CO-CONSTRUIRE UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ DE LA RESSOURCE EN EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME AFIN DE DIMINUER DE 10% LES PRÉLEVEMENTS D'ICI 2030

Pilotes

- Agences de l'Eau
- Conseil départemental
- Intercommunalités
- État
- Commission Locale de l'Eau des Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (CLE des SAGE)
- Syndicats d'eau potable

Contributeurs

- Chambres consulaires
- Intercommunalités

Mise en œuvre

Action à renforcer



2021 / 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Finaliser les études hydrologie, milieux, usages, climat du département pour analyser l'adéquation besoins-ressources et aboutir à la **définition des volumes prélevables** pour tous les usages



Mettre en œuvre le **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau**



Rénover les réseaux d'alimentation en eau potable en augmentant le taux d'investissement dans ces réseaux



Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire



Recourir davantage à la réutilisation des eaux usées traitées et à l'utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et terrains de sport



Conduire une réflexion concertée sur le **prix de l'eau**



Poursuivre l'action des industriels dans la mise en place des Plans d'Utilisation Rationnelle de l'Eau et des plans de sobriété hydrique



Mettre en place un **observatoire départemental de l'eau** piloté par le Conseil départemental pour planifier et structurer collectivement les futurs équipements, en vue d'une gestion solidaire de l'eau potable



Rationaliser la **gouvernance de l'eau**, en réduisant le nombre de structures gestionnaires

Indicateurs de suivi



- Nombre de projets de Réutilisation des Eaux usées Traitées (RÉUTE) autorisés
- Nombre de Plans d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (PURE) signés
- Taux de fuite moyen des réseaux

Conditions de succès

- Assurer l'engagement des collectivités
- Informer et sensibiliser les citoyens, agriculteurs, industriels et entreprises.

Besoins pour accélérer

- Temps et moyens humains d'animation pour lancer la dynamique
- Identification de référents pour cette action dans les intercommunalités
- Identification de la structure qui pilote
- Aides financières des agences de l'eau